

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 31 janvier 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 27

Nombre de voix pouvoirs : 16

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARMILLOT, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WALTER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, LEHMANN, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MARCHAL, MICHEL, STAATH, WAHL, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2026 – présentation du rapport d'orientations budgétaires

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le rapport sur les orientations budgétaires présenté par Mme la Présidente pour 2026,

Décision : Le Comité Syndical, après avoir débattu des orientations budgétaires 2026 présentées en annexe, approuve les orientations en l'attente du vote du budget primitif 2026.

Pour extrait conforme



La Présidente,

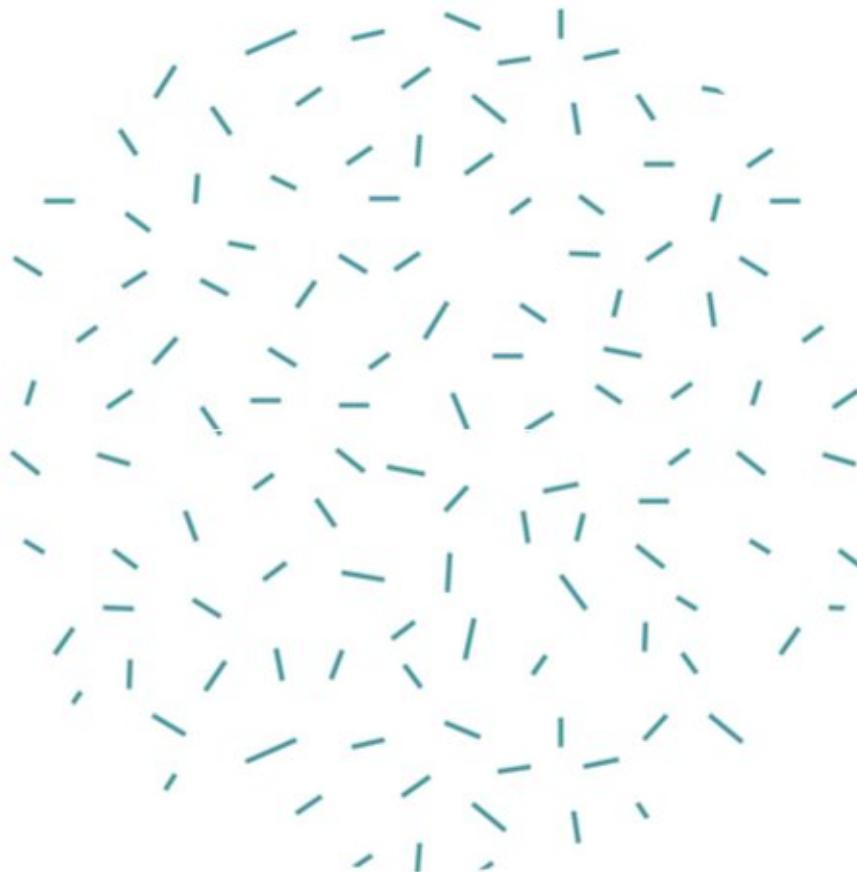
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2026



DEFINITION, CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) envisagées pour l'exercice à venir est réalisé dans un délai de 10 semaines précédent l'examen du budget primitif dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.

Le ROB doit permettre d'informer les élus de la situation financière de la collectivité ainsi que sur les évolutions de l'environnement économique général. Il doit également permettre aux élus de débattre sur les orientations projetées puis de voter de manière éclairée sur le budget primitif.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (qui a ajouté un article D. 2312-3 après l'article R. 2312-2 du CGCT), prévoit que le ROB doit comporter les informations suivantes :

- 1 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- 2 - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3 - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB peut intégrer une prospective financière permettant de contextualiser et positionner les orientations budgétaires souhaitées au sein du mandat politique en cours.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le ROB doit également intégrer des informations concernant :

- La structure des effectifs ;
- Les dépenses de personnel ;
- La durée effective du travail dans la collectivité ;
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

A l'issue de la présentation du ROB, l'assemblée délibérante prend acte, par délibération, de la tenue du débat. La délibération est soumise au contrôle de légalité.

LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

Peut être classé en « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable contractualisé à travers sa charte qui constitue le cadre de référence de la politique territoriale qu'il met en œuvre dans le respect des missions et du mandat qui lui sont confiés.

Les missions des Parcs naturels régionaux sont présentées à l'article R333-1 du Code de l'Environnement :

1. La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
2. L'aménagement du territoire
3. Le développement économique et social
4. L'accueil, l'éducation et l'information
5. L'expérimentation, l'innovation

Le Parc conduit son action au service du territoire de manière transversale en s'appuyant sur son équipe technique pluridisciplinaire d'experts, et à travers la mobilisation d'une grande diversité d'acteurs via des partenariats originaux, expérimentaux, thématiques et la mise en œuvre d'expériences territoriales diverses.

Sa structure de syndicat mixte et ses instances visent à favoriser la co-construction, le développement de logiques partenariales et le maintien d'un lien permanent avec les élus et habitants du territoire.

L'activité et la capacité du syndicat mixte à exercer ses missions dépendent des moyens humains et financiers qui lui sont attribués par ses membres, via les cotisations statutaires, et de sa capacité à mobiliser des financements auprès de partenaires publics et privés pour la réalisation d'actions spécifiques.

Le réseau des Parcs naturels régionaux est animé par sa fédération. Cette dernière regroupe actuellement 59 Parcs naturels régionaux.

ELEMENTS DE CONTEXTE POUR 2026

Contexte national

Ces dernières années ont été marquées par un contexte macroéconomique particulièrement fluctuant (crise sanitaire, guerre en Ukraine ...) ayant engendré une forte dynamique inflationniste et une évolution importante des coûts des matières premières et de l'énergie.

Les exercices 2024 et 2025 ont infléchi cette dynamique avec une stabilisation de l'inflation autour de 2 % (2,3 % en 2024) puis un nouveau repli en 2025 avec un taux d'inflation constaté de 0,9 %.

L'année 2026 devrait être synonyme d'une remontée modérée de l'inflation avec un taux annuel estimé aux alentours de 1,3 %.

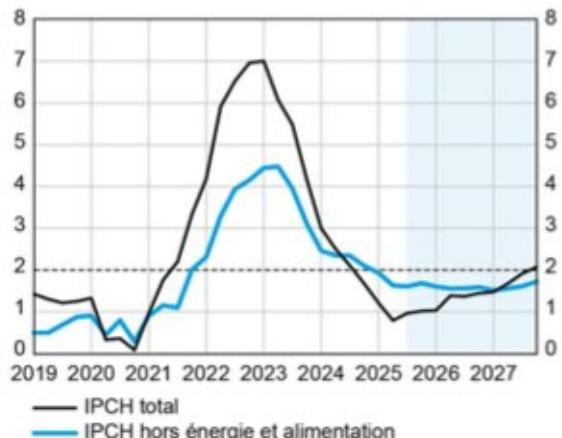
Ces prévisions économiques restent néanmoins incertaines au regard notamment du contexte politique national et international particulièrement mouvant.

Les discussions budgétaires en cours au parlement ne permettent pas, à ce stade, d'anticiper les conséquences sur les finances publiques des collectivités.

Il est toutefois probable que l'objectif annoncé de réduction du déficit public (-4,7 % du PIB) ait des conséquences notables directes et indirectes sur les budgets des collectivités puisque le gouvernement a annoncé que les collectivités locales seraient associées à l'effort de maîtrise du déficit.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Contexte financier propre aux Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux, dont le financement est principalement assuré par des dotations, subventions et contributions publiques, seront sans doute amenés à devoir faire preuve de flexibilité pour adapter leur fonctionnement aux choix budgétaires opérés dans le cadre du budget 2026 de l'Etat.

La baisse globale des dépenses publiques devrait se faire ressentir via une diminution du volume global des subventions attribuées par les services déconcentrés de l'Etat.

Dans ce contexte financier qui se tend, le maintien de la dotation « Aménités rurales » à 110 millions d'euros (montant 2025) est un enjeu non négligeable pour l'ensemble des communes classées Parc naturel régional.

Contexte des PNR au niveau régional

Les Régions, chef de file en matière de Parcs naturels régionaux, sont, comme les autres échelons de collectivités territoriales, confrontées à une baisse de leurs ressources financières. Les relations financières entre la Région Grand Est et les Parcs naturels s'organisent autour d'une convention triennale d'objectifs et de moyens qui apporte un cadre financier et technique de travail pour une durée de 3 ans. L'année 2025 a permis de dresser le bilan de la convention triennale 2023-2025. Un nouveau cadre de travail a donc été posé pour la période 2026-2028.

La convention 2026-2028 a été ajustée afin de tenir compte du contexte financier de la Région Grand Est et des préconisations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport sur les 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est.

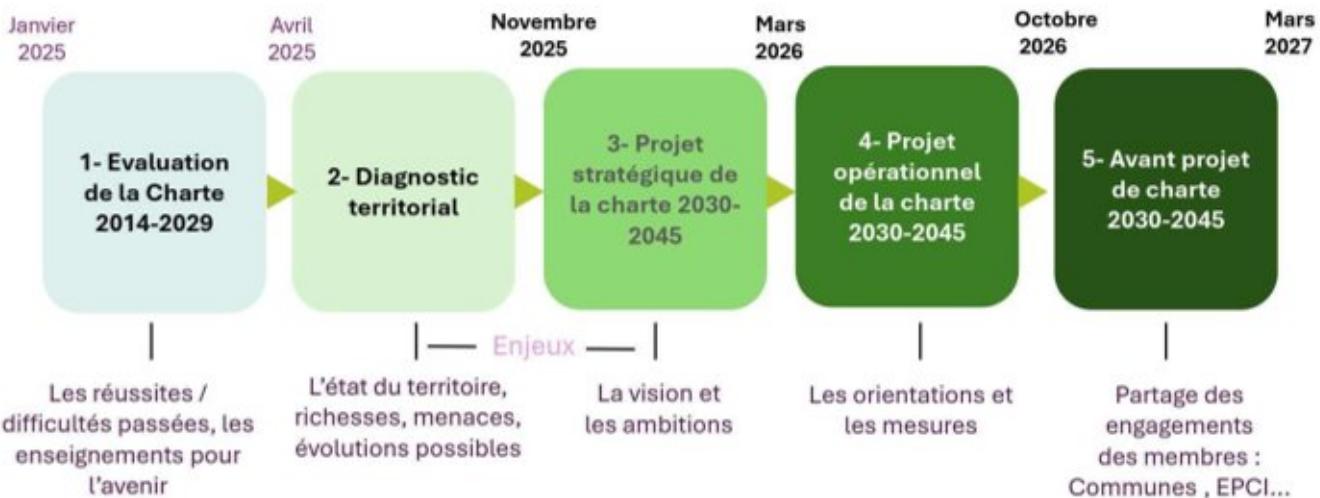
La convention 2026-2028 prévoit une stabilisation de la contribution statutaire de la Région Grand Est au Parc et une diminution progressive des financements liés à la programmation annuelle. En parallèle, la Région souhaite renforcer son investissement dans les projets collaboratifs et concourant à une mutualisation des moyens entre les Parcs naturels régionaux.

Contexte spécifique lié au Parc naturel régional des Vosges du Nord

En ce qui concerne l'actualité propre au Parc naturel régional des Vosges du Nord, l'exercice 2026 sera principalement marqué par :

=> Les élections municipales qui engendreront un renouvellement des instances décisionnelles du Parc,

=> La poursuite de la procédure de révision de sa charte constitutive avec la construction du projet stratégique, puis du projet opérationnel et d'une première version de la future charte. A l'issue des élections municipales, une nouvelle phase de concertation sera également menée.



=> La mise en œuvre de nouvelles contractualisations avec la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

=> La finalisation de différents projets d'ampleur engagés depuis plusieurs années :

- Accompagner un groupe d'éleveurs au développement d'un atelier de transformation de viande à l'herbe
- Espace Homme - Nature à Sturzelbronn
- Plan de paysage de la traversée du Massif
- Interreg Jardiner pour la biodiversité et le climat et Horizon Climatic
- Plan régional d'actions du Lynx

=> La poursuite de projets structurants dans les domaines identifiés comme prioritaires :

1/ Faire en sorte qu' « Habiter autrement » s'impose partout

- Mut'archi, Habiter Autrement, Résidences d'architectures
- Suite test Labo ZAN

2/ Améliorer la résilience écologique et économique des forêts face aux changements climatiques :

- Etendre la Réserve Naturelle Nationale
- LIFE Biodiv'Est – poursuite du monitoring des forêts du Grand Est

3/ Soutenir une agriculture nourricière plus respectueuse des écosystèmes et des paysages :

- Déployer des PAEC et MAEC sur le territoire et mettre en place des fermes pilotes via le dispositif patur'ajust

4/ Amplifier les actions en faveur de la biodiversité et faciliter l'implication citoyenne dans les projets :

- Plans communaux de préservation et de restauration de la biodiversité (suite ABC)
- Développer la Trame Verte et Bleue sur les communautés de communes d'Alsace Bossue et du Pays de Niederbronn-les-Bains

5/ Accompagner le renouvellement de l'éducation au territoire en s'appuyant sur les musées et l'EEDD :

- La poursuite de la réflexion sur l'évolution du dispositif de la Conservation des Musées

=> Le démarrage de nouvelles opérations structurantes pour le territoire et la charte :

- Projet FEDER portant sur l'adaptation des espaces publics aux changements climatiques,
- Projet de recyclage du patrimoine bâti vacant.

ORGANISATION BUDGETAIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Le budget du Parc naturel régional des Vosges du Nord se compose du budget principal et de 4 budgets annexes.

Budget principal

Le **budget principal** du Parc intègre :

> Les dépenses et recettes dites « **statutaires** » c'est-à-dire nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de la part de l'équipe du Parc occupant des missions considérées comme permanentes et intangibles pour la réalisation des objectifs de la charte du Parc. Le budget dit statutaire comprend également l'ensemble des charges liées à l'entretien courant du patrimoine matériel et immatériel détenu, occupé ou utilisé par le Parc (château, véhicule ...) ainsi que les charges liées au remboursement des intérêts et du capital de la dette.

> Les dépenses et recettes liées au « **programme d'actions** » qui regroupent les projets, dont le Parc est maître d'ouvrage, et les opérations de soutien à des maîtres d'ouvrages locaux servant les objectifs de la Charte. Le programme d'actions fait l'objet de financements spécifiques, projet par projet, dont les conséquences budgétaires varient en fonction des opérations nouvelles programmées et des opérations en cours.

Les modalités de financement du budget principal diffèrent selon que la dépense soit statutaire ou liée au programme d'actions.

En l'absence de fiscalité propre, les dépenses « **statutaires** » sont financées par :

- Les contributions statutaires des membres du syndicat. Le montant des contributions est voté annuellement en référence à l'article 15 des statuts du syndicat, après déduction des autres participations financières prévisionnelles, perçues par le Parc. Elles sont obligatoires.

Répartition des contributions statutaires selon article 15 des statuts du syndicat :

- Région Grand Est	40,70 %
- Collectivité européenne d'Alsace	19,42 %
- Département de la Moselle	10,59 %
- les EPCI	9,53 %
- les communes	15,41 %
- villes périphériques	2,91 %
- villes portes	1,44 %

- Les autres participations affectées aux dépenses statutaires comprennent une dotation financière de l'Etat de 150.000 € au titre du classement Parc naturel régional, des recettes issues des cotisations des entreprises labellisées « Valeurs Parcs », divers recouvrements liés à la participation des agents aux tickets restaurant, des fonds européens résultant de la valorisation de moyens humains statutaires dans divers projets européens portés par le Parc et de participations diverses au titre de conventionnements avec des organismes extérieurs (Fédération des Parcs, AGEVON...).

Les financements liés au programme d'actions proviennent de diverses sources, notamment de l'Etat et de ses organismes (DREAL, DDT, DRAAF, DRAC, MASSIF, AERM ...), des crédits européens ou encore de la Région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace. Les modalités de financement se font en fonction des projets, des dispositifs mais également des conventionnements.

Fin 2025, le Parc des Vosges du Nord et la Région Grand Est ont construit une convention d'objectifs triennale pour la période 2026-2028. Cette convention a permis de se doter d'orientations et objectifs partagés ainsi que de moyens financiers pour la mise en œuvre des actions programmées.

L'année 2025 a également permis au Parc d'établir une convention de partenariat « Eau et climat » avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de définir 7 axes de travail partagés ainsi que des indicateurs de suivi pour la période 2025-2030.

Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

Le **budget annexe « Maison de l'Eau de la Rivière »** intègre les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement du bâtiment de la MER, à son équipe et à ses activités. La MER propose des activités de découverte et d'initiation à la nature et à l'environnement essentiellement à destination des publics scolaires mais également à des publics spécifiques comme les structures médico-sociales ou encore des formations adultes de pédagogie à l'environnement.

Les activités de la Maison de l'Eau et de la Rivière sont financées par :

- Des contributions publiques de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace ou encore de la Communauté de Commune de Hanau-La Petite-Pierre,
- Des subventions liées à la réalisation de projets (Agence de l'Eau Rhin-Meuse principalement),
- Des recettes liées aux activités réalisées par l'équipe d'animation du site ainsi qu'à la valorisation du bâtiment.

Budget annexe « Conservation des Musées »

Le **budget annexe « Conservation des Musées »** intègre les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement de l'équipe de la Conservation, composée de trois attachés de conservation et d'un demi-poste consacré à la « régie des collections ». Ce service mutualise le personnel scientifique entre les 10 musées suivis par le Parc. Il a pour objectifs de :

- Garantir le contenu scientifique des discours développés par les musées,
- Définir en concertation les projets culturels des musées,
- Cordonner la gestion des collections, l'aménagement des réserves, les mesures de conservation préventive et de restauration,
- Elaborer les projets de rénovation, aider ou coordonner des projets d'expositions temporaires, conseiller pour la recherche de co-financements,
- Assurer la gestion de la base de données d'inventaire, récolelement des collections des musées, assurer la maintenance et l'hébergement.

Le budget annexe de la Conservation des Musées est statutaire, ses modalités de financement sont déterminées par l'article 15 des statuts du Parc qui prévoit que « les cotisations statutaires sont établies sur la base de l'application d'une part forfaitaire unique et identique pour l'ensemble des membres du dispositif de la Conservation des Musées ». Les cotisations statutaires sont obligatoires. Les membres statutaires de la Conservation des Musées sont au nombre de 10.

Les contributions statutaires des membres sont complétées par une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la programmation annuelle du Parc, par une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC) ainsi que par divers recouvrements.

Le budget annexe de la Conservation des Musées n'intègre pas de dépenses ni de recettes d'investissement.

Budget annexe « Boutique du Parc »

Le **budget annexe « Boutique du Parc »** intègre les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant ainsi qu'au renouvellement des objets de la boutique. Il prend également en compte les dépenses du personnel intervenant en soutien à l'agent permanent. La Boutique du Parc a ouvert ses portes en avril 2021. Son objectif est de promouvoir la diversité des ressources locales et de valoriser les artisans qui les transforment.

Le budget annexe de la Boutique du Parc est exclusivement financé par les recettes issues de la vente des produits commercialisés à la boutique.

Le budget annexe de la Boutique du Parc n'intègre pas de dépenses ni de recettes d'investissement.

Budget annexe « Festival de Jazz »

Le **budget annexe « Festival de Jazz »** intègre les dépenses et recettes liées à l'organisation et au déroulement du festival Au Grès du Jazz. Il comporte l'ensemble des coûts programmatiques, techniques, logistiques ainsi que les charges du personnel dédiées.

Le festival Au Grès du Jazz est une activité qui est imposable de plein droit à la TVA. Le budget est donc présenté en HT.

La maîtrise d'ouvrage du festival Au Grès du Jazz est assurée par le SYCOPARC depuis 2013. La maîtrise d'ouvrage est assurée en collaboration étroite avec l'Association « Au Grès du Jazz », la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre et la Commune de La Petite-Pierre.

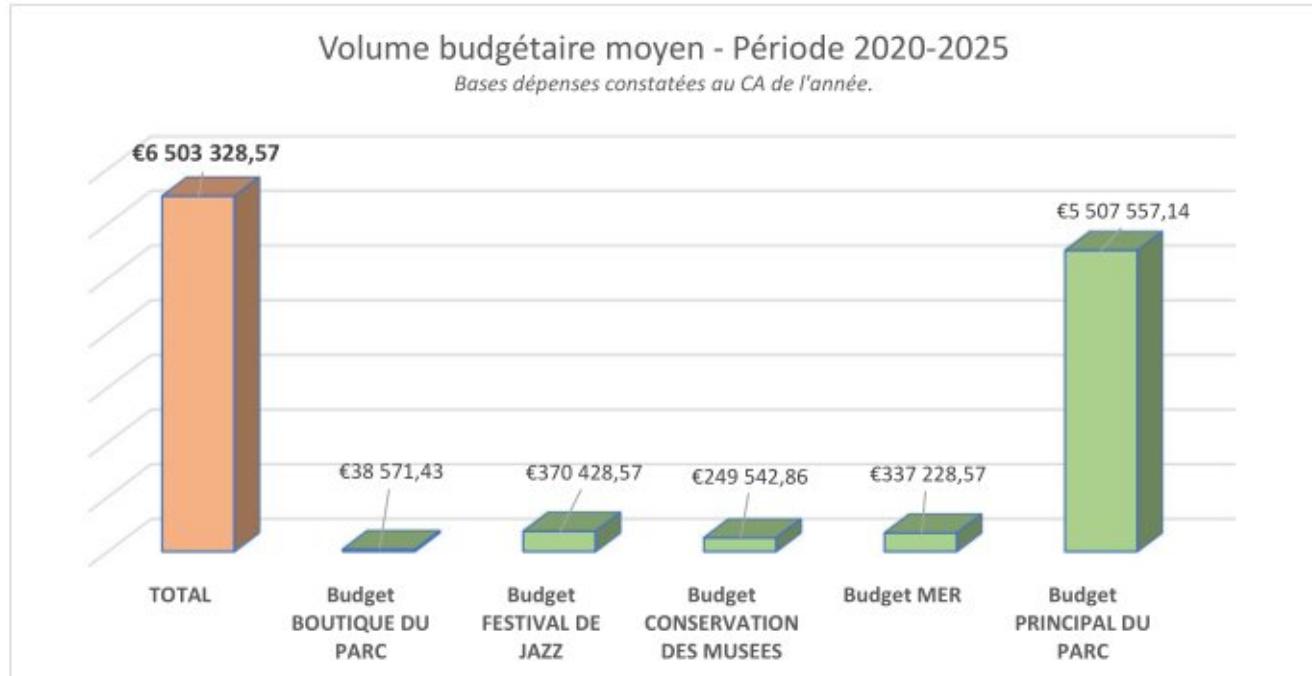
Le budget annexe du Festival de Jazz est principalement financé par :

- Les recettes issues de la vente des billets,
- Des subventions publiques de la Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, DRAC, Communauté de Communes de Hanau-La-Petite-Pierre, Commune de La Petite-Pierre, ...
- Des subventions émanant d'organismes spécialisés tels que la SACEM, le Centre National de la Musique ...
- Des participations privées (mécénat, participation de l'association ...),

- D'autres recouvrements.

Le budget annexe du festival n'intègre pas de dépenses ni de recettes d'investissement.

Grandes masses budgétaires sur la période 2020-2025



	Budget PRINCIPAL DU PARC	Budget MER	Budget CONSERVATION DES MUSEES	Budget FESTIVAL DE JAZZ	Budget BOUTIQUE DU PARC	TOTAL
CA 2025	5 511 900,00 €	410 600,00 €	244 800,00 €	503 000,00 €	66 000,00 €	6 736 300,00 €
Fonctionnement	4 746 000,00 €	396 400,00 €	244 800,00 €	503 000,00 €	66 000,00 €	5 956 200,00 €
Investissement	765 900,00 €	14 200,00 €				780 100,00 €
Moyenne 2020-2025	4 852 842,86 €	299 800,00 €	218 114,29 €	320 285,71 €	38 571,43 €	5 729 614,29 €
Fonctionnement	3 691 571,43 €	290 485,71 €	218 114,29 €	320 285,71 €	38 571,43 €	4 559 028,57 €
Investissement	1 161 271,43 €	9 314,29 €	- €	- €	- €	1 170 585,71 €

*Bases dépenses constatées au CA de l'année

TENDANCES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Budget principal – tendances constatées sur le budget dit « statutaire »

Evolutions du budget dit « statutaire » sur la période 2022-2025 + évolutions constatées depuis le renouvellement de la charte du Parc.

DEPENSES					
	2014*	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	195 300 €	193 330 €	272 730 €	272 730 €	265 900 €
012 - Charges de personnel	953 750 €	1 151 300 €	1 178 350 €	1 234 430 €	1 295 580 €
65 - Charges de gestion courante	48 500 €	72 300 €	74 800 €	74 800 €	64 400 €
66 - Charges financières	2 800 €	8 000 €	8 000 €	8 500 €	4 500 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	24 500 €	23 700 €	24 000 €	24 100 €
TOTAL	1 200 350 €	1 449 430 €	1 557 580 €	1 614 460 €	1 654 480 €

* année de renouvellement de la charte = année de référence

PART DES DIFFERENTS POSTES AU SEIN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	2014*	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	16,27%	13,34%	17,51%	16,89%	16,07%
012 - Charges de personnel	79,46%	79,43%	75,65%	76,46%	78,31%
65 - Charges de gestion courante	4,04%	4,99%	4,80%	4,63%	3,89%
66 - Charges financières	0,23%	0,55%	0,51%	0,53%	0,27%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00%	1,69%	1,52%	1,49%	1,46%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

* année de renouvellement de la charte = année de référence

EVOLUTION DES POSTES DE DEPENSES - BASE 2014						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	-2,74%	-0,19%	-1,01%	39,65%	39,65%	36,15%
012 - Charges de personnel	10,92%	11,26%	20,71%	23,55%	29,43%	35,84%
65 - Charges de gestion courante	16,91%	32,16%	49,07%	54,23%	54,23%	32,78%
66 - Charges financières	346,43%	96,43%	185,71%	185,71%	203,57%	60,71%
023 - Virement à la section d'investissement	/	/	/	/	/	/
TOTAL	11,22%	12,60%	20,75%	29,76%	34,50%	37,83%

RECETTES

	2014*	2021	2022	2023	2024	2025
74 - Dotations	1 190 650 €	1 314 030 €	1 409 330 €	1 510 980 €	1 565 780 €	1 605 330 €
Etat	130 000 €	120 000 €	120 000 €	167 500 €	159 700 €	159 900 €
Cotisations statutaires	1 060 650 €	1 184 370 €	1 254 980 €	1 291 230 €	1 326 380 €	1 326 380 €
Région	460 850 €	482 000 €	510 800 €	525 530 €	539 840 €	539 840 €
CEA	219 880 €	230 100 €	243 800 €	250 760 €	257 540 €	257 540 €
CD57	119 960 €	125 450 €	132 900 €	136 740 €	140 500 €	140 500 €
Communes	158 670 €	182 320 €	193 380 €	198 980 €	204 400 €	204 400 €
Villes Portes	16 120 €	17 100 €	18 000 €	18 590 €	19 100 €	19 100 €
Villes Périphériques	32 990 €	34 500 €	36 500 €	37 580 €	38 600 €	38 600 €
EPCI	52 180 €	112 900 €	119 600 €	123 050 €	126 400 €	126 400 €
Communes associées	- €	4 660 €	8 500 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Autres organismes	- €	5 000 €	25 850 €	43 250 €	70 700 €	110 050 €
013 - Atténuations de charges	- €	16 800 €	17 300 €	18 800 €	16 180 €	16 150 €
75 - produits de gestion courante	9 700 €	20 800 €	22 800 €	27 800 €	32 500 €	33 000 €
TOTAL	1 200 350 €	1 351 630 €	1 449 430 €	1 557 580 €	1 614 460 €	1 654 480 €

* année de renouvellement de la charte = année de référence

PART DES DIFFERENTS POSTES AU SEIN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2014*	2021	2022	2023	2024	2025
74 - Dotations	99,19%	97,22%	97,23%	97,01%	96,98%	97,03%
Etat	10,83%	8,88%	8,28%	10,75%	9,89%	9,66%
Cotisations statutaires	88,36%	87,63%	86,58%	82,90%	82,16%	80,17%
Région	38,39%	35,66%	35,24%	33,74%	33,44%	32,63%
CEA	18,32%	17,02%	16,82%	16,10%	15,95%	15,57%
CD57	9,99%	9,28%	9,17%	8,78%	8,70%	8,49%
Communes	13,22%	13,49%	13,34%	12,77%	12,66%	12,35%
Villes Portes	1,34%	1,27%	1,24%	1,19%	1,18%	1,15%
Villes Périphériques	2,75%	2,55%	2,52%	2,41%	2,39%	2,33%
EPCI	4,35%	8,35%	8,25%	7,90%	7,83%	7,64%
Communes associées	0,00%	0,34%	0,59%	0,58%	0,56%	0,54%
Autres organismes	0,00%	0,37%	1,78%	2,78%	4,38%	6,65%
013 - Atténuations de charges	0,00%	1,24%	1,19%	1,21%	1,00%	0,98%
75 - produits de gestion courante	0,81%	1,54%	1,57%	1,78%	2,01%	1,99%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

* année de renouvellement de la charte = année de référence

EVOLUTION DES POSTES DE RECETTES - BASE 2014

	2020	2022	2023	2024	2025
74 - Dotations	10,36%	18,37%	26,90%	31,51%	34,83%
Etat	-7,69%	-7,69%	28,85%	22,85%	23,00%
Cotisations statutaires	11,66%	18,32%	21,74%	25,05%	25,05%
Région	4,59%	10,84%	14,03%	17,14%	17,14%
CEA	4,65%	10,88%	14,04%	17,13%	17,13%
CD57	4,58%	10,79%	13,99%	17,12%	17,12%
Communes	14,91%	21,88%	25,40%	28,82%	28,82%
Villes Portes	6,08%	11,66%	15,32%	18,49%	18,49%
Villes Périphériques	4,58%	10,64%	13,91%	17,01%	17,01%
EPCI	116,37%	129,21%	135,82%	142,24%	142,24%
Communes associées					
Autres organismes					
013 - Atténuations de charges					
75 - Produits de gestion courante	106,19%	135,05%	186,60%	235,05%	240,21%
TOTAL	11,22%	20,75%	29,76%	34,50%	37,83%

Synthèse des tendances constatées sur le budget statutaire :

Le montant du budget dit « statutaire » a augmenté de 37,83 % sur la période 2014-2025.

En dépenses :

Le budget statutaire a relativement peu évolué sur la période 2014-2021 (+12,6 %) et a connu de fortes évolutions ces dernières années notamment du fait :

- De l'augmentation des dépenses de personnel (intégration de postes complémentaires pour la gestion des ressources humaines et la comptabilité, réévaluation du point d'indice et des grilles indiciaires, taux CNRACL, avancements ...),
- De la forte augmentation des charges à caractère général depuis 2023 liée à la très forte inflation des matières premières qui représentent une part importante des charges à caractère général du Parc,
- Des dépenses du budget statutaire ont également été impactées par l'emprunt contracté pour la rénovation du château qui engendre une dépense annuelle complémentaire d'environ 30.000 €.

En recettes :

Les contributions statutaires représentent 80,17 % des recettes statutaires.

Les cotisations statutaires des membres (hors communes associées) ont augmenté de 25,05 % sur la période 2014-2025. Elles ont été significativement réévaluées lors de la contraction de l'emprunt en 2020 puis pour compenser les évolutions des dépenses de personnel et des charges à caractère général en 2022, 2023 et 2024.

L'évolution des cotisations statutaires a été inférieure à l'évolution des dépenses statutaires car de nouvelles recettes ont pu être mobilisées, notamment auprès de l'Europe, du fait de la valorisation des agents statutaires dans les projets. La part des cotisations statutaires dans le budget statutaire diminue progressivement. En 2025, les recettes statutaires ont représenté 80,17 % du budget statutaire.

Budget principal – orientations 2026 sur le budget dit « statutaire »

Cadre général :

Les orientations budgétaires relatives au budget dit « statutaire » 2026 ont été élaborées en prenant en compte les éléments suivants :

- L'équipe technique de 23 agents représentant 21,6 ETP,
 - Le fonctionnement lié à ces personnels.

EN DEPENSES :

Au regard du contexte précédemment évoqué, les orientations budgétaires concernant les dépenses de fonctionnement s'établiraient de la manière suivante.

	2025	2026	Evolution 2025-2026
011 - Charges à caractère général	265 900 €	261 000 €	-1,84%
012 - Charges de personnel	1 295 580 €	1 333 600 €	2,93%
65 - Charges de gestion courante	64 400 €	64 400 €	0%
66 - Charges financières	4 500 €	4 500 €	0%
023 - Virement à la section d'investissement	24 100 €		-100%
TOTAL	1 654 480 €	1 663 500 €	0,55%

Evolution des charges à caractère général 261 000 € (-1,84 %)

Les charges à caractère général seraient ajustées à la baisse de 4.900 €. Les principales évolutions apportées par rapport à l'exercice 2025 porteraient sur :

- Les dépenses d'électricité et de chauffage : -1.700 € => un nouveau contrat d'électricité a été souscrit par le Parc à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce contrat devrait permettre de réaliser quelques économies.
 - La maintenance du bâtiment : - 3.000 € => depuis de nombreuses années, le Parc utilise un logiciel SIG payant à hauteur de 8.000 €/an. Afin de réduire cette charge pour le budget statutaire, l'équipe du Parc se forme progressivement depuis 2 ans pour apprendre à utiliser un logiciel gratuit.

Evolution des dépenses de personnel 1.333.600 € (+ 2,93 %)

Les dépenses de personnel seraient réévaluées de 1,93 % afin d'intégrer les évolutions suivantes :

- Augmentation de 3 % de la cotisation employeur au titre de la CNRACL : + 12.000 €
- Evolution de la carrière des agents (avancements d'échelon et de grade) : + 14.000 €
- Intégration sur l'ensemble de l'année d'un agent supplémentaire recruté à la comptabilité depuis avril 2025 : + 10.000 € financés par des fonds européens liés à la valorisation du temps de travail des agents statutaires du Parc.

Autres charges de gestion courante et charges financières 64.400 € (0 %)

Les montants prévisionnels des autres charges de gestion courante et des charges financières seraient stables par rapport à l'exercice 2025.

Virement à la section d'investissement 0 € (- 100 %)

Jusqu'à présent, les crédits prévus au chapitre virement à la section d'investissement étaient affectés au remboursement du capital de la dette contractée à l'occasion des travaux de restauration du château.

Au regard des excédents cumulés constatés en section d'investissement et non affectés à ce jour, afin d'éviter d'augmenter les cotisations statutaires des membres, il a été décidé de financer le remboursement du capital de la dette en mobilisant les excédents d'investissement.

Evolution globale des dépenses

Le montant total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement sur le budget statutaire s'élèverait à 1.663.500 € soit une hausse de 0,55 % par rapport à l'exercice 2025.

EN RECETTES :

Au regard du contexte précédemment évoqué, les orientations budgétaires concernant les recettes de fonctionnement s'établiraient de la manière suivante.

	2025	2026	Evolution 2025-2026
74 - Dotations	1 605 330 €	1 623 820 €	1,15%
Etat	159 900 €	150 000 €	-6,19%
Cotisations statutaires	1 326 380 €	1 326 380 €	0,00%
Région	539 840 €	539 840 €	0,00%
CEA	257 540 €	257 540 €	0,00%
CD57	140 500 €	140 500 €	0,00%
Communes	204 400 €	204 400 €	0,00%
Villes Portes	19 100 €	19 100 €	0,00%
Villes Périmétriques	38 600 €	38 600 €	0,00%
EPCI	126 400 €	126 400 €	0,00%
Communes associées	9 000 €	9 000 €	0,00%

<i>Autres organismes</i>	110 050 €	138 440 €	25,80%
013 - Atténuations de charges	16 150 €	16 180 €	0,19%
75 - produits de gestion courante	33 000 €	23 500 €	-28,79%
TOTAL	1 654 480 €	1 663 500 €	0,55%

Le budget statutaire du SYCOPARC est principalement financé par les cotisations statutaires versées par les membres du syndicat.

Le montant de ces cotisations est calculé annuellement en référence à l'article 15 des statuts, après déduction des autres participations financières prévisionnelles, perçues par le SYCOPARC.

Participations financières prévisionnelles :

Dans le cadre des prévisions budgétaires liées au budget statutaire, les recettes suivantes ont été intégrées pour déterminer le montant de la participation financière à prendre en compte dans le calcul des contributions statutaires :

- Une dotation financière de l'Etat de 150.000 € au titre du classement parc naturel régional. Cette dotation ne sera a priori pas remise en cause dans le cadre des orientations budgétaires de l'Etat pour 2026,
- Une participation financière de 5.000 € de l'AGEVON au titre de la convention AGEVON/SYCOPARC,
- Une participation financière de 4.000 € de la Fédération des Parcs naturels régionaux au titre de l'aide apportée sur la réalisation de cartographies pour le compte de la Fédération,
- Les cotisations des entreprises labellisées « Valeurs Parc » pour un montant de 6.100 €,
- Divers recouvrements pour un montant total de 23.500 € dont 18.000 € au titre de la participation des agents aux tickets restaurant et 5.500 € de crédits au titre des recettes liées à la location de la Maison RUFFIN,
- Le remboursement des cotisations de sécurité sociale perçues par le SYCOPARC dans le cadre du détachement d'un de ses agents, pour un montant de 16.180 €,
- 123.340 € de fonds liés à la valorisation de moyens humains statutaires dans divers projets portés par le Parc. En effet, le SYCOPARC a adopté une stratégie d'optimisation des fonds européens afin de mobiliser plus efficacement cette source de financement notamment via une meilleure valorisation du temps de travail interne. Par ailleurs, depuis 2026, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse apporte son soutien financier au poste statutaire lié à l'agriculture durable.

Contributions statutaires proposées pour 2026

Au regard des éléments projetés, les contributions statutaires 2026 s'établiraient de la manière suivante :

Article 15 des statuts	2026	2025	Taux d'évolution 2026/2025
Montant total du budget fonctionnement	1 663 500 €	1 654 480 €	0,55 %
Participation de l'Etat	150 000 €	159 900 €	-6,19 %
Autres recouvrements	178 120 €	159 200 €	11,88 %
<i>Loyer dentiste + Ruffin</i>	5 500 €	14 500 €	
<i>Participation AGEVON + fédé + cotisation marqués</i>	15 100 €	16 020 €	
<i>Part agent chèque déj</i>	18 000 €	18 500 €	
<i>Remboursement fédé cotis mise à dispo</i>	16 180 €	16 180 €	
<i>Valorisation projets européens</i>	123 340 €	94 000 €	
Communes associées	9 000 €	9 000 €	0,00 %
Part restante	1 326 380 €	1 326 380 €	0,00 %
Evolution statutaire			
Répartition entre les membres			
Région Grand Est (40,7 %)	539 840 €	539 840 €	0,00 %
CEA (19,42 %)	257 540 €	257 540 €	0,00 %
Département de la Moselle (10,59 %)	140 500 €	140 500 €	0,00 %
EPCI (9,53 %)	126 400 €	126 400 €	0,00 %
Communes (15,41 %)	204 400 €	204 400 €	0,00 %
Villes périphériques (2,91 %)	38 600 €	38 600 €	0,00 %
Ville-portes (1,44 %)	19 100 €	19 100 €	0,00 %

Au regard des recettes attendues et des statuts, la contribution statutaire 2026 serait identique à 2025 et 2024.

	POPULATION base 2023	COTISATION 2026	COTISATION / HABITANT
COMMUNES	81.134	204 400,00 €	2,52 €
VILLES PORTES	33.332	19 100,00 €	0,57 €
VILLES PERIPHERIQUES	362.398	38 600,00 €	0,11 €
EPCI	81.134	126 400,00 €	1,56 €
COMMUNES ASSOCIEES	17.719	8 896,00 €	0,50 €

Budget principal – tendances et orientations 2026 sur le budget lié au « programme d'actions »

En complément de son volet « statutaire », le budget primitif du Parc sera complété par les éléments budgétaires liés :

- Au solde des crédits des opérations engagées par le Parc lors des précédents exercices et non achevées au 31/12/2025,
- Aux nouveaux crédits prévus dans le cadre des actions programmées en 2026 et validées par le Comité Syndical,
- A la reprise des résultats constatés dans le compte administratif 2025.

La programmation 2026 est en cours de préparation. Elle sera finalisée pour le vote du budget primitif début mars.

De manière générale, le volume du programme d'actions annuel du Parc augmente ces dernières années notamment du fait de la mobilisation croissante de crédits européens.

	2014*	2023	2024	2025	2026
Volume du programme d'actions (hors budgets annexes)	1 318 000 €	2.250.000 €	3.275.000 €	3.800.000 €	En cours – cf annexe

Les orientations de programmation sont présentées dans l'annexe « programmation 2026 ». Une synthèse des projets européens en cours et à venir est également annexée au présent rapport.

Révision de la charte

L'année 2025 a été fortement marquée par le lancement de la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord qui s'étendra jusqu'en 2029-2030. Pour être menée à bien, cette procédure a nécessité la mobilisation de moyens humains et financiers complémentaires notamment pour couvrir les frais d'études, les frais de communication et permettre de recruter un agent dédié au suivi de cette démarche à très forts enjeux pour le territoire et la structure Parc.

A ce jour, le montant estimatif des dépenses liées à la procédure de révision s'élève à un total de 472.000 € dont :

- => 148.500 € de dépenses de personnel
- => 279.600 € de frais d'études (suivi de la démarche, étude sur les Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT) + enquête publique)
- => 37.000 € de dépenses de communication (impression documents, plan de Parc ...)
- => 6.900 € de dépenses diverses (publicité marchés publics, achat de données, organisation de réunions ...).

La Région Grand Est, en sa qualité de chef de file en matière de suivi des Parcs naturels régionaux, alloue un forfait global d'un montant de 280.000 € à chaque Parc naturel engagé dans une procédure de révision.

Ce forfait se décompose de la manière suivante :

- ⇒ 80.000 € sont alloués à la réalisation de l'enquête publique
- ⇒ 100.000 € sont alloués à des dépenses de fonctionnement

- ⇒ 100.000 € sont alloués à des dépenses d'investissement

L'ADEME contribue également au financement de la démarche (volet TACCT) pour un montant de 40.194 €.

Afin de financer le reste à charge qui ne peut pas être absorbé par le budget statutaire du Parc, le Comité Syndical avait décidé, en 2025, de mettre en place une contribution spéciale « révision de la charte » dont les modalités avaient été arrêtées de la manière suivante :

- ⇒ Contribution votée chaque année pendant la période de révision de la charte afin de pouvoir être ajustée aux besoins financiers et au contexte
- ⇒ Versée par les communes classées Parc qui bénéficient de la dotation aménités rurales
- ⇒ Fixée à 10 % du montant de la dotation aménités rurales
- ⇒ Plafonnée à 600 € / commune ainsi qu'au montant de la contribution statutaire versée par la commune (double plafonnement).

Ces différentes caractéristiques avaient été déterminées afin de tenir compte du contexte global et de la logique de mise en place de la dotation aménités rurales. En effet, cette dernière a initialement été introduite afin de compenser les pertes engendrées par les exonérations de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) pour les terrains situés dans des zones protégées et notamment en zone NATURA 2000. Ces exonérations ont eu des conséquences financières fortes pour 13 communes du Parc puisqu'à titre d'exemple la perte de TFNB a été estimée à 174.619 € en 2019.

Suite au travail de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, la dotation aménités rurales a été étendue à toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée. Toutes les communes rurales classées Parc naturel régional ont ainsi pu bénéficier, en 2025, d'une dotation au titre des aménités rurales d'un montant plancher de 3.000 €/commune. Certaines communes ont été bénéficiaires de montants bien plus conséquents du fait de leurs caractéristiques propres (population, superficie du ban communal concerné par une aire protégée, population ...). Les communes pénalisées au titre des exonérations de TFNB ont également disposé d'une majoration compensatoire du montant de leur dotation. Au regard de cet historique et afin d'éviter que la contribution spéciale « révision de la charte » ne vienne ponctionner la part compensatoire versée aux communes impactées par les exonérations de TFNB, il avait été décidé de plafonner à 600 € le montant de la contribution spéciale qui ne pouvait ainsi pas représenter plus de 20 % du montant plancher (3.000 €) de la dotation aménités rurales liée au classement Parc. Sur proposition des membres du comité de révision, il avait également été décidé d'ajouter un second plafond afin que la contribution spéciale ne puisse pas excéder le montant de la contribution statutaire.

A titre informatif, le montant global des aménités rurales perçues en 2025, par les communes classées au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord, s'élève à plus de 800.000 € pour un montant global de 110 millions d'euros à l'échelle nationale.

Les critères de calcul et conditions de mise en place de la dotation spéciale « révision de la charte » retenus par le Comité Syndical ont permis de mobiliser 49.000 € auprès des communes en 2025.

A ce jour, le reste à charge prévisionnel lié à la procédure de révision de la charte, d'ici 2029, est estimé à environ 100.000 €. Les recettes mobilisées en 2025 devraient permettre de couvrir les dépenses qui seront réalisées jusqu'à la fin de l'exercice 2026. Aussi, il a été décidé :

- > de ne pas reconduire la contribution spéciale « révision de la charte » en 2026,
- > d'examiner à nouveau l'équilibre financier du processus en 2027,
- > de poursuivre le travail de mobilisation de nouvelles sources de financements afin de limiter tant que possible le montant du reste à charge à couvrir.

Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière » – tendances et orientations 2026

Le compte administratif 2025 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière présente un net excédent de clôture de 107.418,56 €.

Après intégration des résultats antérieurs reportés (-99.261,37 € en 2023), le résultat de clôture s'élève à 8.157,19 €.

Le résultat de l'exercice doit être considérablement nuancé car certaines recettes encaissées en 2025 ont été perçues au titre d'années antérieures. Par ailleurs, certaines recettes exceptionnelles, non prévues au budget, ont été encaissées en 2025.

Aussi, bien que la situation financière actuelle de la Maison de l'Eau et de la Rivière soit à ce jour équilibrée, le modèle de financement actuel de la structure présente de réelles tensions susceptibles de remettre en cause son équilibre financier à très court terme.

Plusieurs éléments expliquent cette situation particulièrement tendue :

=> Les recettes directes découlant des activités réalisées par l'équipe d'animation ne permettent pas de compenser l'ensemble des coûts liés au fonctionnement du site. L'équilibre du budget dépend donc étroitement des subventions versées par les partenaires financiers. Pour 2026, le montant global des subventions devrait continuer à diminuer notamment du fait des tensions budgétaires importantes rencontrées par la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est.

=> Depuis le passage de la commission de sécurité, la MER doit disposer d'un gardiennage de nuit dès qu'une nuitée est réalisée sur site. Un agent à temps partiel a été recruté pour assurer cette fonction. Le coût supplémentaire engendré par ce service s'élève à 11.000 €/an.

=> L'entretien du site génère de plus en plus de coûts car le bâtiment est vieillissant (pannes récurrentes de chauffage, équipements de cuisine en fin de vie, dégradation de la verrière extérieure, non-conformité de certaines installations, étanchéité de la toiture ...).

Une réflexion est actuellement menée pour revoir le fonctionnement du site et l'organisation annuelle de l'activité. Ce travail doit permettre d'optimiser les coûts en concentrant les périodes d'activités et de développer des projets autour de l'auberge avec pour objectifs de parvenir à mobiliser de nouvelles recettes en valorisant davantage le site.

La tarification des activités sera également revue en lien avec les structures du Réseau d'Education à l'Environnement des Vosges du Nord (REEVON).

Enfin, les outils de communication de la MER seront remis au goût du jour et un travail de valorisation et de promotion du site sera réalisé afin de capter de nouveaux publics.

Le budget primitif 2026 devrait s'inscrire dans la continuité du budget primitif 2025.

Ainsi :

Dépenses de fonctionnement

- > Les charges à caractère général devraient être maintenues à un niveau très proche de 2025,
- > Les dépenses de personnel devraient légèrement croître,
- > Le virement à la section d'investissement devrait augmenter pour permettre le remplacement du matériel obsolète de la cuisine (four, frigo).

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles générées par l'activité de la MER devraient être proches de celles générées en 2025 (105.000 €) car le travail de réorganisation en cours ne devrait se faire ressentir qu'à compter de 2027.

Les prévisions de subventions devraient baisser d'environ 9.000 € par rapport au budget primitif 2025 étant donné les contraintes budgétaires rencontrées par la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Investissement

En section d'investissement, les dépenses liées au remplacement du matériel de cuisine et à la réalisation de menus travaux de mise en sécurité (serrurerie, verrerie, menuiserie) seront inscrites au budget.

L'objectif pour 2026 est de parvenir à poser les bases d'un nouveau modèle de fonctionnement tout en un équilibre financier.

Budget annexe « Conservation des Musées » – tendances et orientations 2026

Le compte administratif 2025 de la Conservation des Musées présente un résultat de l'exercice bénéficiaire de 24.407,45 € qui, après intégration de l'excédent antérieur reporté de 3.142,76 €, s'élève à 27.550,21 €.

Comme pour le budget annexe de la « Maison de l'Eau et de la Rivière », ce résultat positif est à nuancer car découle d'une recette exceptionnelle de 29.600 € versée par la Région Grand Est dans le cadre du travail interparcs mené pour la préfiguration d'un réseau de musées à l'échelle des 6 Parcs naturels régionaux.

L'équilibre financier du dispositif de la Conservation des Musées reste donc très tendu et les réflexions engagées depuis plusieurs années se poursuivent afin de consolider le financement du dispositif tout en renforçant son adéquation avec les attentes de certains sites. L'année 2026 devrait permettre de nouvelles avancées notamment en ce qui concerne la création d'une offre de médiation dans certains musées membres du dispositif.

Le budget annexe de la Conservation des Musées est principalement financé par les contributions statutaires des membres du dispositif. Depuis 2023, la contribution des membres s'élève à 18.037 €/site.

Le budget 2026 sera contracté à son maximum afin d'éviter toute augmentation du montant de la contribution.

EN DEPENSES :

Charges à caractère général

Après avoir baissé de 3,21 % en 2025, une nouvelle baisse de 5,5 % est prévue. De 41.850 € en 2025, les charges à caractère général devraient s'établir à 39.550 € en 2026.

Charges de personnel

Les charges de personnel vont fortement augmenter en 2026 (+7,17 %) du fait de l'avancement de carrière simultané de l'ensemble des agents du dispositif de la Conservation.

Le montant des charges de personnel a été évalué à 224.690 € en 2026 contre 209.650 € en 2025.

EN RECETTES :

Au regard des orientations présentées ci-dessus, le montant des contributions des membres statutaires devrait pouvoir être maintenu à son niveau de 2025 soit à hauteur de 18.037 €.

Cette stabilisation de la contribution statutaire dépendra néanmoins :

- Du maintien de la participation financière de la DRAC à hauteur de 40 % de la mission de régie des collections et de la mission inventaire et récolement,
- Au maintien de la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 30.000 €.

Budget annexe « Boutique du Parc » – tendances et orientations 2026

Le compte administratif 2025 du budget annexe « Boutique du Parc » présente un résultat de clôture bénéficiaire de l'ordre de 14.175,94 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2024 était bénéficiaire de 5.033,41 €. La balance générale 2026 s'élève donc à + 19.209,35 €.

Le compte administratif 2025 intègre des recettes issues de ventes réalisées en 2024. Le résultat des recettes et dépenses propres à l'exercice 2025 est bénéficiaire d'environ 2.000 €.

Bien que restant positive, la dynamique des ventes de la boutique a été légèrement moins bonne que celle des années antérieures. Cette baisse de la dynamique est partagée par bon nombre de commerces. Elle est également à mettre en lien avec la diminution significative de la fréquentation du château en 2025.

La vente des objets de la Boutique constitue l'unique rentrée financière permettant d'équilibrer le budget. En 2025, le chiffre d'affaires de la boutique s'est élevé à 79.965 €. A titre de comparaison, il était de 25.000 € en 2021.

Pour 2026, la principale orientation est de maintenir la dynamique actuelle de la Boutique.

Budget annexe « Festival de Jazz » – tendances et orientations 2026

Le compte administratif 2025 du budget annexe « Festival de Jazz » présente un résultat de l'exercice déficitaire de 3.074,60 €. Après intégration du résultat de clôture 2024 de 21.011,33 €, le résultat général de clôture est bénéficiaire de 17.936,73 €.

Le résultat de l'exercice ne reflète pas le bilan très positif de l'édition 2025 du festival qui a été une année record en termes de fréquentation et de billetterie.

Les recettes perçues par l'association Au Grès du Jazz, au titre de la gestion des buvettes et de la restauration, ont été conséquentes et l'agglomération des deux budgets permet de mieux rendre compte du résultat réel de l'édition qui s'élève à environ 20.000 €.

Le modèle économique du festival reste néanmoins très fragile et tendu. Les politiques culturelles sont très impactées par les coupes budgétaires des collectivités, les modalités de portage du festival (syndicat mixte) empêchent de percevoir certaines aides des sociétés civiles (SPEDIDAM, CNM, ...) et l'aléa climatique engendre des incertitudes conséquentes sur le niveau de la billetterie qui constitue la recette principale du festival.

Dans ce contexte tendu, l'association Au Grès du Jazz, qui assure entre autres la gestion des buvettes, d'une partie de la logistique et des bénévoles, a accepté de davantage contribuer au budget porté par le Parc pour maintenir l'équilibre financier du festival et poursuivre son développement.

L'exercice 2026 s'inscrira dans la continuité du travail engagé en 2024 et 2025 avec pour ambition de poursuivre l'augmentation du nombre des festivaliers.

ETAT DE LA DETTE – GESTION DE LA TRESORERIE

Etat de la dette

Le Parc a contracté un emprunt pour la réalisation des travaux de restauration du château de La Petite-Pierre.

Les caractéristiques du prêt contracté sont les suivantes :

- Montant : 500.000 €
- Capital restant dû au 31/12/2025 : 364.638,56 €
- Durée : 240 mois
- Taux fixe de 0,83 %
- Date de contraction : 02/04/2020
- Dernière échéance : 30/03/2040
- Annuité : 27.158,26 € (capital : 24.206,97 €, intérêts : 2.951,29 €)

Ligne de trésorerie

Le Parc doit faire face à d'importantes avances de trésorerie étroitement liées aux projets européens qu'il met en œuvre. Pour faire face à ses besoins de trésorerie, le Parc dispose de deux lignes de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1.000.000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable €STR + 1.00 %
- Date de contraction : 02/12/2025

Cette ligne de trésorerie est actuellement complétée par une seconde ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 € qui ne sera pas renouvelée à échéance :

- Montant : 300.000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable €STR + 1.00 %
- Date de contraction : 12/02/2025

Crédit relais

Pour gérer ses besoins de trésorerie le Parc a également contracté un crédit relais pour la réalisation du projet Vosegia – Espace Homme et Nature de Sturzelbronn. Ce crédit relais d'un montant de 500.000 € doit permettre de compenser les délais de paiement de l'Europe sur ce dossier.

- Montant : 500.000 €
- Durée : 24 mois
- Taux variable EURIBOR 3 mois moyenne + 1.60 %
- Date de contraction : 29/12/2025

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROJETES

Années prévisionnelles de réalisation	Projet	Présentation succincte de l'opération	Montant prévisionnel HT
2026	Travaux de scénographie - Espace Homme Nature - Sturzelbronn	Réalisation des travaux de scénographie afin de rendre opérationnel l'espace de médiation Homme Nature à Sturzelbronn.	515 000,00 €
2026-2027	Réhabilitation de la maison sis 13 rue du Château	Transformation d'une maison individuelle en 5 appartements dans le cadre du projet de mobilisation du bâti vacant ancien	376 000,00 €
2026-2027	Isolation et aménagement de la maison Ruffin	Réalisation de travaux d'isolation et d'aménagement intérieur de la maison Ruffin (changeement des menuiseries ...).	100 000,00 €
2025-2026-2027	Programme TVB	Réalisation de plantations et de restauration de Trames Vertes et Bleues	250 000,00 €
2026-2027	Travaux de mise aux normes et d'aménagement de la salle PARVA PETRA du château	Réalisation de travaux de mise aux normes et d'aménagement la salle Parva Petra (électricité, chauffage, reprise de menuiseries ...).	100 000,00 €

STRUCTURE DES EFFECTIFS

Statut contractuel des agents du Parc au 01/01/2026			
	H	F	Total
Agents statutaires	Contractuel	2	7
	Fonctionnaire	10	4
Conservation	Contractuel	0	0
	Fonctionnaire	2	2
Programmes d'actions	Contractuel	8	16
	Fonctionnaire	0	7
TOTAL	Contractuel	10	23
	Fonctionnaire	12	13
	TOTAL	22	36
			58

Au 1^{er} janvier 2026, le Parc compte 58 agents dont 33 contractuels (56,9 %) et 24 fonctionnaires (41,38 %).

Les postes occupés par les agents titulaires sont financés par le budget statutaire, par le budget de la Conservation des Musées (également statutaire), par le budget de la MER ou par des dispositifs financiers pérennes dans le temps tel que NATURA 2000.

L'équipe de Parc se compose à 62 % de femmes et à 38 % d'hommes.

Répartition selon les filières des agents du Parc au 01/01/2026							
		Administrative	Technique	Animation	Culturelle	Emploi aidé	Total
Agents statutaires	H	8	4	0	0	1	13
	F	5	4	0	1		10
Conservation	H	1	0	0	1		2
	F	0	0	0	2		2
Programmes d'actions	H	2	6	0	0		8
	F	3	15	4	1		23
TOTAL	H	11	10	0	1	1	23
	F	8	19	4	4	0	35
	TOTAL	19	29	4	5	1	58

Ventilation des agents selon les budgets du Parc au 01/01/2026

			A	B	C	Total	
Budget principal	Agents statutaires	H	7	2	3	12	
		F	7	0	4	11	
	Programmes d'actions	H	5	1	2	8	
		F	9	3	2	14	
Budget annexe	Conservation	H	2	0	0	2	
		F	2	0	0	2	
Budget annexe	MER	H	0	0	0	0	
		F	2	3	3	8	
Budget annexe	Jazz	H	0	0	0	0	
		F	1	0	0	1	
TOTAL		H	14	3	5	22	
		F	21	6	9	36	
		TOTAL	35	9	14	58	

Le budget principal finance 45 postes, le budget de la Conservation 4 postes, le budget de la MER 8 postes et le budget du Festival de Jazz 1 poste.

Répartition des effectifs et ETP selon les budgets du Parc au 01/01/2026

		Effectif	ETP
Budget principal	Statutaire	23	21,6
	Programme d'actions	22	21,8
	Budget conservation	4	4
	Budget MER	8	7,2
	Budget Jazz	1	1
		58	55,6

**Prévision de répartition des effectifs et ETP selon
les budgets du Parc au 31/12/2026**

Budget principal		Effectif	ETP
	Budget statutaire	23	21,6
	Programme d'actions	22	21,8
	Budget conservation	4	4
	Budget MER	8	6,9
	Budget Jazz	1	1
		58	55,3

ANNEXES

1 - Synthèse des projets européens

2 - Synthèse programmation 2026

3 – Organigramme du Parc

4 - Tableau des effectifs au 01/01/2026

Projets européens - SYCOPARC - Programmation 2021-2027
(actualisé au 31/12/2025)

Projets européens - SYCOPARC - Programmation 2021-2027 <i>(actualisé au 31/12/2025)</i>						
Nom du Projet	Fonds européens concerné	Date de démarrage	Date de clôture	Budget du projet	Financement UE	% UE
PROJETS EN COURS (Conventionnés au 31/12/2025)						
Plan de Paysage de la traversée des Vosges du Nord (GR53)	FEDER Grand Est - Massif des Vosges	01/01/2022	30/06/2026	1 329 686,86 €	797 812,12 €	60,00%
Animation Natura 2000 (projet n°1) - 2023-2025	FEDER Grand Est - Biodiversité	01/01/2023	31/12/2025	628 270,35 €	268 241,01 €	42,70%
Animation Natura 2000 (projet n°2) - 2024-2025	FEDER Grand Est - Biodiversité	01/01/2024	31/12/2026	205 343,90 €	123 206,34 €	60,00%
Observatoire des cours d'eau	FEDER Grand Est - Biodiversité	01/01/2023	31/12/2025	274 739,87 €	164 843,92 €	60,00%
Jardiner pour la biodiversité et le climat	INTERREG Rhin Supérieur (FR, DE)	01/01/2023	30/06/2026	325 350,00 €	195 210,00 €	60,00%
HORIZONT CLIMATIC	INTERREG Grande Région (FR, DE, BE, LU)	01/01/2024	31/12/2027	421 247,20 €	252 748,32 €	60,00%
LIFE BIODIV'EST	LIFE Intégré	03/12/2021	30/09/2031	336 801,50 €	202 080,90 €	60,00%
Festival de Jazz 2023 - Emploi des jeunes	FSE+ Insertion sociale et professionnelle	01/04/2023	31/12/2023	68 106,42 €	40 863,85 €	60,00%
Festival de Jazz 2024 - Emploi des jeunes	FSE+ Insertion sociale et professionnelle	01/04/2024	31/12/2024	38 084,55 €	22 850,73 €	60,00%
PRA Lynx	FEDER Grand Est - Biodiversité	01/01/2023	31/12/2026	530 945,45 €	318 567,27 €	60,00%
Festival de Jazz 2025 - Emploi des jeunes	FSE+ Insertion sociale et professionnelle	01/04/2025	31/12/2025	61 104,58 €	36 662,75 €	60,00%
Observatoire des forêts du Grand Est	FEDER Grand Est - Biodiversité	01/01/2024	31/12/2026	1 118 474,42 €	671 084,65 €	60,00%
PROJETS DEPOSES (En cours d'instruction au 31/12/2025)						
Des expositions temporaires accessibles à tous	LEADER "Vosges du Nord"	01/12/2024	30/06/2026	55 000,00 €	30 000,00 €	54,55%
Maison Homme - Nature de Sturzelbronn	FEDER Grand Est - Massif des Vosges	01/01/2024	31/12/2027	1 030 171,13 €	618 102,68 €	60,00%
FEDER Natura 2000 (projet n°3) - 2026-2028	FEDER Grand Est - Biodiversité	01/01/2026	31/12/2028	732 501,00 €	439 500,60 €	60,00%
FEDER Observatoire des cours d'eau - 2026-2028	FEDER Grand Est - Biodiversité	01/01/2026	31/12/2028	279 500,00 €	167 700,00 €	60,00%
FEDER Espaces publics	FEDER Grand Est - Changement climatique	01/01/2026	31/12/2028	398 330,00 €	159 332,00 €	40,00%
LIFE Tourbières du Massif Vosgien	LIFE Climat	01/01/2027	31/12/2030	2 359 298,64 €	1 415 579,18 €	60,00%
				10 192 955,87 €	5 924 386,33 €	58,12%

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260131-CS310126DEL4-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

N°ACTION	PROGRAMMATION 2026 - PNRVN		Sous Total	CREDITS PARCS					EUROPE		ETAT			COLLECTIVITES					AUTRES				
				Région GRAND EST Fonctionnement	Région GRAND EST Investissement	Région GRAND EST Interparc	Région GRAND EST Révision de la charte	Collectivité Européenne d'Alsace	Sous Total	FEDER	Sous Total	DRAC	MASIF	DREAL	AGRM	Autres	Sous Total	Région GRAND EST crédits sectoriels	CEA	CEA Culture	CEA conservation	CEA réseau	Carrières/EPCI
				COUT DU PROJET	TOTAL DES FINANCIEMENTS																		
11	ACTIONS	3 906 827 €																				X	
12	Châteaux forts : stratégie pour un patrimoine naturel et culturel Compléter le déroulé des 20-châteaux Co-construire un Plan châteaux des Vosges du Nord	72 990 €						X															
13	Transmettre les fermes familiales d'Alsace basque	48 000 €																					
14	Étude transversale des fermes	40 000 €																					
24 - 2026	Accompagner le développement d'un atelier collectif de transformation de viande sur les Vosges du Nord																						
15	Accompagner le développement d'un atelier collectif de transformation de viande sur les Vosges du Nord	96 970 €	PMS																				
16	Décliner le Plan de Paysage autour de la Transvanoise du Massif des Vosges et ses variantes - 2026		PMS																				
17	Recréer le GRAB - nascent 2025-2027-2028 Péage, association, AMO pré-électoral Montage opérationnel, AMO administrative, financière et judiciaire Matière d'œuvre : 15 sur ce château	612 500 €																					
18	Transvanoise : 13 sur ce château, hors matrice d'œuvre	336 000 €																					
19	Zones de vulnérabilité pour la faune sauvage	28 000 €																					
20	Compagnie de sensibilisation aux zones de vulnérabilité	10 000 €																					
21	Coordonner la charte pour la pratique responsable dans le Massif des Vosges	4 000 €																					
22	Présenter et valoriser l'Observatoire Photographe du Paysage des Vosges du Nord	48 250 €																					
23	Organiser des campagnes photographiques	15 500 €																					
24	Mettre en œuvre un programme d'animatrices en direction des volontaires	24 750 €																					
25	Communiquer à l'échelle de la Gascogne Régionale sur les sites de points de vue	5 000 €																					
26	Conception et fabrication équipements / modules de valorisation de l'OPP		PMS Investissement																				
27	AdAPTER nos modes d'habiter au changement climatique - Programme de recherche-action	58 175 €																					
28	Travaux	50 875 €																					
29	Animation autour du sujet de recherche	6 300 €																					
30	AdAPTER nos espaces publics au changement climatique : pour des villages résilients et accueillants	396 339 €																					
31	Accompagner les communes à l'adaptation de leur usage aux changements climatiques	316 230 €																					
32	Augmenter les connaissances sur le changement climatique	10 000 €																					
33	Communication et sensibilisation des professionnels	72 100 €																					
34	Réalisations d'Architecture et de Paysage Inter-Parcs - INTER-PNR	28 000 €																					
35	Parer émerger des opérateurs pilotes	5 400 €																					
36	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de transitot	11 000 €																					
37	Création d'outils de diffusion	7 000 €																					
38	Investir pour le SYCOPARCS et en faveur du territoire	108 000 €																					
39	Matière d'œuvre	30 000 €																					
40	Conception et réalisation d'équipements / modules de valorisation de l'OPP - P1299920 Horizon climatique	30 000 €																					
41	Préserve - Gaspillage Alimentaire	6 000 €																					
42	Matière d'œuvre : 15 sur ce château	40 000 €																					
43	Sculptographie - Espace Horaine et nature de Stavelot-Bosse		PMS																				
44	Etudes de motifs et d'usages pour la métropolisation + conception des supports pédagogiques	149 341 €																					
45	Traçage d'aménagement du site et des passerelles	480 500 €																					
46	Travaux de sécurisation des passerelles	24 000 €																					
47	Mediation / animation du site	123 620 €																					
48	Assurances assurées	32 500 €																					
49	Expérimentations temporaires	11 400 €																					
50	Actions de communication et de Junction	62 200 €																					
51	Traduction et adaptation des contenus pédagogiques	6 000 €																					
52	Atelier pédagogique	10 500 €																					
53	Revision de la charte 2025-2028	158 769 €																					
54	Poste + charge + plan pas	87 000 €																					
55	Etude	113 795 €																					
	Dépenses d'investissement																						
	Fiche plan annuelle déjà engagée - sans mobilisation de financement dans le cache du PA 2025																						
	Fiche en cours de construction / réference																						
	Absence de fiche active - en construction																						
	X																						

Accusé de réception en préfecture
067-2567D0691-20260131-CS310126DEL4-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Organigramme

Equipe technique SYCOPARC

30/10/2025

Direction

Rita JACOB-BAUER

Directrice

r.jacob@parc-vosges-nord.fr

François GOETZMANN *

Directeur Adjoint

f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr

Communication

Anne EICH

a.eich@parc-vosges-nord.fr

Justine VERCELLI

j.vercelli@parc-vosges-nord.fr

Observatoire du territoire

Nadia BECHLER-CARMAUX

Révision de charte

n.carmaux@parc-vosges-nord.fr

Gabriel HIRLEMANN

Observation du territoire

Système d'information - Référent MAB

g.hirlemann@parc-vosges-nord.fr

Léa MESSNER-PFLUMIO

Observation du territoire & urbanisme

l.messner-pflumio@parc-vosges-nord.fr

Pôle aménagement, développement et tourisme

Romy BAGHDADI

Paysages & transitions

r.baghdad@parc-vosges-nord.fr

Pascal DEMOULIN *

Architecture &

gestion des espaces urbains

p.demoulin@parc-vosges-nord.fr

Camille MASSOTTE

Aménagement du territoire ZAN

c.massotte@parc-vosges-nord.fr

Elisa MILLIANCOURT

Tourisme durable

e.milliancourt@parc-vosges-nord.fr

Anne BABOT (RIWER)

Patrimoine bâti remarquable -

mutualisation 8 EPCI

a.babot@parc-vosges-nord.fr

Noémie THOMAS

Plan paysage

n.thomas@parc-vosges-nord.fr

Jacques WEHRUNG

Plan Avenir Montagnes

j.wehrung@parc-vosges-nord.fr

Aurélie WISSEN

Patrimoine bâti remarquable

a.wissen@parc-vosges-nord.fr

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260131-CS310126DEL4-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Pôle nature et agriculture

Alice BERTRAND

Médiation Lynx et appui technique aux éleveurs

a.bertrand@parc-vosges-nord.fr

Emma ANTOINE

Observatoire des forêts des PNR Grand-Est

e.antoine@parc-vosges-nord.fr

Pierre BRAEUNER

Natura 2000 : Sauer et affluents, Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

p.braeuner@parc-vosges-nord.fr

Frédéric DESTAILLEUR

Animation Réserve Naturelle des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche

f.destailleur@parc-vosges-nord.fr

Loïc DUCHAMP

Conservation Réserve Naturelle des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche

l.duchamp@parc-vosges-nord.fr

Christophe FABING

Gestion Réserve Naturelle des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche et zones humides

c.fabing@parc-vosges-nord.fr

Sandrine FARNY

PRA lynx Massif des Vosges Médiation chasse/lynx

s.farny@parc-vosges-nord.fr

Lucile FIGUIERE

Agriculture durable et transition alimentaire

l.figuiere@parc-vosges-nord.fr

Gaëtan LEBOT

Natura 2000 - Trame Verte et Bleue

g.le-bot@parc-vosges-nord.fr

Léa MENGUS

Plans communaux de préservation de la biodiversité et des paysages

l.mengus@parc-vosges-nord.fr

Sébastien MORELLE *

Protection de la nature

s.morelle@parc-vosges-nord.fr

Baptiste PERREZ

Restauration & observation des rivières

b.perrez@parc-vosges-nord.fr

Marie-Laure TONNELIER

Natura 2000 ZPS & gestion écologique des friches

m.tonnelier@parc-vosges-nord.fr

Benoit TOURY

Natura 2000 : Haute Moder et affluents

b.toury@parc-vosges-nord.fr

Maison de l'Eau et de la Rivière (MER)

Bérénice BAUDRY

Animateur nature

b.baudry@parc-vosges-nord.fr

Romain CANTAT

Animateur nature

r.cantal@parc-vosges-nord.fr

Quentin DUPUIS

Entretien

q.dupuis@parc-vosges-nord.fr

Delphine NUTZ

Entretien, restauration

d.nutz@parc-vosges-nord.fr

Loïc HERGOTT*

Coordinateur

l.hergott@parc-vosges-nord.fr

Séverine KURTZ

Entretien, logistique

s.kurtz@parc-vosges-nord.fr

Camille POURETTE

Animatrice nature

c.pourette@parc-vosges-nord.fr

Pôle culture, médiation

Aïcha CHIBATTE

Festival Au grès du jazz

a.chibatte@parc-vosges-nord.fr

Brieuc GUINARD

Accueil des publics

b.guinard@parc-vosges-nord.fr

Cédric HAMON-BOUCHERAT

Conservation des musées

c.hamon-boucherat@parc-vosges-nord.fr

Philippe KOFFLER

Médiation, éducation, implication du territoire

p.koffler@parc-vosges-nord.fr

Manon LINQUETTE

Inventaire des collections, récolelement

m.linquette@parc-vosges-nord.fr

Gaëlle RYBIENIK

Conservation des musées

g.rybienik@parc-vosges-nord.fr

Laetitia VELTEN

Régie des collections, inventaire, récolelement

l.velten@parc-vosges-nord.fr

Isabelle VERGNAUD *

Conservation des musées

i.vergnaud@parc-vosges-nord.fr

Administration

Nathalie BALDI

Accueil & information, responsable boutique

n.baldi@parc-vosges-nord.fr

Sylvie BOULENGIER

Agent comptable

s.boulengier@parc-vosges-nord.fr

Laetitia CHAUDY

Assistante comptable

l.chaudy@parc-vosges-nord.fr

Valérie DA SILVA ADRIANO-RUCH

Assistante de direction

v.ruch@parc-vosges-nord.fr

Alexandra MAHEAS

Assistante des pôles Aménagement, développement et tourisme – Observatoire

a.maheas@parc-vosges-nord.fr

Cécile PAQUET

Assistante boutique

c.paquet@parc-vosges-nord.fr

Lucile PLOT

Ressources humaines

l.plot@parc-vosges-nord.fr

Sylvie STARK

Assistante des pôles Nature et agriculture – Maison de l'Eau et de la Rivière – Culture

s.stark@parc-vosges-nord.fr

Antoine SURGET

Suivi administratif et financier des projets européens et de la commande publique

a.surget@parc-vosges-nord.fr

Anne ZIMMERMANN

Comptable, assistante administrative et financière

a.zimmermann@parc-vosges-nord.fr

Entretien, logistique

Katia KOBI

Entretien et service technique

k.kobi@parc-vosges-nord.fr

Johann POLI

Maintenance et entretien des bâtiments

j.poli@parc-vosges-nord.fr

* Coordinateurs de pôle

François Goetzmann : pôle administration

Pascal Demoulin : pôle aménagement et développement

Sébastien Morelle : pôle patrimoine nature

Isabelle Vergnaud : pôle culture et médiation

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2026

Pôle	Budget	Emploi	Catégorie	Grade	Titulaire / NT	Effectifs en nombre	ETP
MER	MER	Animateuse MER	B	Animateur	NT	1	1,0
MER	MER	Gardien - Agent d'entretien de la MER	C	Adjoint tech	NT	1	0,5
MER	MER	Agent d'entretien de la MER	C	Adjoint tech	NT	1	0,9
MER	MER	Mis à disposition	A	Attaché	Titulaire	1	1,0
MER	MER	Agent d'entretien de la MER	C	Adjt tech	Titulaire	1	0,8
MER	MER	Animateuse MER	B	Animateur	NT	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Responsable de la boutique	C	Adjt admin	NT	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	PA	Chargée de mission révision de la charte	B	Tech pcp de 1ère classe	Titulaire	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Assistante comptable	B	Rédacteur	Titulaire	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Assistante projets européens et RH	C	Adjoint admin pcp de 1ère classe	Titulaire	1	0,9
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Assistante de direction	C	Adjt admin pcp de 1ère classe	Titulaire	1	0,5
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Chargée de communication	A	Attaché	CDI	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Directeur adjoint	A	Attaché	CDI	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Chargé de mission observatoire du territoire	A	Attaché	Titulaire	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Directrice	A	Ingénieur	Titulaire	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Agent d'entretien	C	Agent de maîtrise	Titulaire	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Assistante du pôle aménagement et du pôle	C	Adjoint admin	NT	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Chargée de mission urbanisme et observatoire	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Responsable des ressources humaines	A	Attaché	Titulaire	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Agent polyvalent d'entretien du bâtiment	C	Contrat aidé	NT	1	0,6
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Chargée de l'accueil téléphonique +	C	Adjt admin pcp de 1ère classe	Titulaire	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions support	Statutaire	Chargé de mission projets européens et commande publique	A	Attaché	Titulaire	1	0,8
Pôle Administratif - Fonctions	PA	Assistante communication	B	Rédacteur	NT	1	1,0
Pôle Administratif - Fonctions	Statutaire	Comptable	B	Rédacteur	Titulaire	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	PA	Chargée de mission patrimoine bâti	A	Attaché	CDI	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	PA	Chargée de mission plan de paysage	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	Statutaire	Chargé de mission architecture - Coordonnateur	A	Ingénieur	Titulaire	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	PA	Chargée d'étude en aménagement du territoire	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	Statutaire	Chargée de mission tourisme durable	A	Attaché	NT	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	Statutaire	Chargée de mission paysage et transitions	A	Ingénieur	CDI	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	PA	Chef de projet Plan Avenir Montagne	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Aménagement - Développement	Statutaire	Chargée de mission patrimoine bâti	A	Ingénieur	Titulaire	1	0,8
Pôle Culture - Médiation	MER	Animateur MER	B	Animateur pcp de 2ème classe	Titulaire	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	Jazz	Directrice du festival Au Grès du Jazz	A	Attaché	NT	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	Statutaire / conservatoire	Attaché de conservation du patrimoine	A	Attaché de conservation	Titulaire	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	MER	Coordinateur de la MER	A	Attaché	CDI	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	Statutaire	Chargé de mission médiation - implication locale	A	Attaché de conservation	CDI	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	PA	Chargée de mission inventaire et récolement	A	Attaché de conservation	NT	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	Statutaire / conservatoire	Attachée de conservation du patrimoine	A	Attaché de conservation	Titulaire	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	Statutaire / conservatoire	Chargée de mission inventaire et récolement +	A	Attaché de conservation	Titulaire	1	1,0
Pôle Culture - Médiation	Statutaire / conservatoire	Attachée de conservation du patrimoine -	A	Attaché	Titulaire	1	1,0
Pôle Nature	PA	Chargée de mission Monitoring des forêts des PNR du Grand Est	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Chargée de mission Médiation lynx et appui	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Chargé de mission NATURA 2000	A	Ingénieur	NT	1	0,8
Pôle Nature	PA	Médiateur de la RNN	B	Animateur	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Conserveur de la réserve naturelle nationale	A	Ingénieur	Titulaire	1	1,0
Pôle Nature	PA	Garde technicien de la réserve naturelle	C	Adjt tech pcp de 2ème classe	Titulaire	1	1,0
Pôle Nature	PA	Coordinatrice du PRA Lynx	B	Tech pcp de 2ème classe	Titulaire	1	1,0
Pôle Nature	Statutaire	Chargée de mission agriculture durable	A	Ingénieur	Titulaire	1	1,0
Pôle Nature	PA	Technicien TVB	C	Adjt tech	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Chargé de mission Trame Verte et Bleue	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Technicien TVB	C	Adjt tech	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Chargé de mission "Plans communaux de	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Nature	Statutaire	Charge de mission protection de la nature -	A	Ingénieur	Titulaire	1	1,0
Pôle Nature	PA	Charge de mission Rivières	A	Ingénieur	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Technicien TVB	C	Adjt tech	NT	1	1,0
Pôle Nature	PA	Charge de mission Natura 2000	A	Ingénieur	CDI	1	1,0
Pôle Nature	PA	Charge de mission Natura 2000	A	Ingénieur	NT	1	1,0

Accusé de réception préfecture
067-236700891-20260131-CSS10128DPI4-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026